

CAPFE, 20 ans de collaboration

Rapport annuel 2017-2018

Comité d'agrément des programmes de
formation à l'enseignement

Pour obtenir plus d'information :

Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement
1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Courriel : capfe@education.gouv.qc.ca

Conception et rédaction :

Dominique Lachapelle, présidente
Solange Bernier, secrétaire-coordonnatrice

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement

ISBN 978-2-550-77903-2 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-77904-9 (PDF)

ISSN 1202-2365 (version imprimée)

ISSN 1715-8028 (version PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

Monsieur Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
675, boulevard René-Lévesque Est
Aile René-Lévesque, bloc 4, 3e étage
Québec (Québec) G1R 6C8

Monsieur le Ministre,

Au nom des membres du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE), j'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel 2017-2018.

Ce rapport annuel rend compte des travaux menés par le Comité au cours de l'année 2017-2018. Durant cette période, le Comité a organisé une journée d'étude sur la diversification des voies de qualification avec ses partenaires des milieux scolaires tout en effectuant ses visites de renouvellement d'agrément.

En 2018-2019, le Comité soulignera ses 20 ans d'existence. En plus d'analyser et de recommander pour agrément les demandes de création de programme et les demandes d'autorisation de mise en œuvre des modifications apportées aux programmes agréés de formation à l'enseignement, nous prévoyons préparer des avis et des recommandations au regard du référentiel de compétences professionnelles, des maîtrises qualifiantes, du maintien de la qualité de la formation en contexte de création d'un cycle d'éducation préscolaire, de la pénurie d'enseignants et de la valorisation de la profession enseignante. Nous poursuivons également notre travail de collaboration avec nos partenaires, notamment en participant aux réunions de la Table ministère-universités (TMU).

En annexe, vous trouverez la définition de la mission que la Loi sur l'instruction publique a confiée au Comité d'agrément, la liste des membres du Comité, la description du processus d'agrément, le code de déontologie de même que la liste des programmes agréés.

Le Comité et moi-même demeurons à votre disposition pour faire une présentation plus détaillée du rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente du Comité d'agrément
des programmes de formation à l'enseignement,

Dominique Lachapelle

Table des matières

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE	5
1 LES ACTIVITÉS DU COMITÉ EN 2017-2018	7
1.1 La fonction d'agrément des programmes de formation à l'enseignement	7
1.2 Les autres activités	10
1.2.1 Consultation sur l'institut national d'excellence en éducation	10
1.3 Les questions traitées en cours d'année par le Comité	12
2 LA GESTION DU COMITÉ	14
2.1 Les ressources humaines	14
2.2 Les changements à la composition du Comité	14
2.3 Les réunions du Comité	14
2.4 L'Office québécois de la langue française	14
3 LES PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2018-2019	15
ANNEXE	
Annexe 1 Le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement : institution, mission et fonctions	16
Annexe 2 La composition du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement	18
Annexe 3 Le processus d'agrément des programmes de formation à l'enseignement	20
Annexe 4 Le code de déontologie et les règles d'éthique	21
Annexe 5 Les programmes agréés	26
Annexe 6 Calendrier des visites de renouvellement d'agrément des programmes de formation à l'enseignement dans les universités québécoises 2017-2021	36

Le mot de la présidente

Au terme de ma première année à titre de présidente, c'est avec beaucoup de fierté que je témoigne de la contribution du Comité à l'amélioration des programmes de formation à l'enseignement et à la valorisation de la profession enseignante. Dès le début de mon mandat, j'ai été animée par la volonté de soutenir les universités dans leurs efforts d'amélioration de la formation de nos futurs enseignants et enseignantes, en lien avec la Politique de la réussite éducative et du nouveau référentiel de compétences à venir. Pour réaliser ces objectifs, les membres du Comité qui possèdent une vaste expertise se sont investis pleinement, tout au long de l'année, dans un contexte ponctué de défis.

En effet, le Comité a été incomplet pendant presque toute l'année. De plus, nous avons dû remplacer la secrétaire-coordonnatrice. Cette situation a posé des difficultés dans l'organisation et la mise en œuvre de notre calendrier des visites. Heureusement, nous avons pu compter sur la collaboration des universités.

En cours d'année, deux membres ont dû être remplacés : le premier représentait les enseignants du secondaire et le second, les universités. En fin d'année, deux membres des universités ont terminé leur mandat. Naturellement, à la suite de ces quatre départs, plusieurs démarches ont été nécessaires pour assurer la relève. Le tout s'est bien conclu et nous commencerons l'année 2018-2019 avec un comité presque complet.

Ces difficultés internes ne nous ont toutefois pas empêchés d'agir. Ainsi, nous avons réussi à donner notre avis sur la création d'un institut national d'excellence en éducation et sur le rapport de la Coalition pour l'histoire. Nous avons également respecté notre engagement concernant l'organisation d'une seconde journée d'étude portant sur des voies de qualification avec le milieu scolaire. Dans les prochaines semaines, nous émettrons l'avis demandé, puisque nous pouvons nous référer à l'analyse et au portrait faits par l'équipe de la Direction de la formation et de titularisation du personnel scolaire.

Lors des six rencontres formelles tenues par le Comité, nous avons examiné les modifications apportées par les universités à leurs programmes. De plus, à la suite de nos visites d'agrément, nous avons recommandé le renouvellement de l'agrément de onze programmes.

Plusieurs membres ont participé à des journées d'étude ou à des colloques afin de mieux documenter notre réflexion. Pour ma part, j'ai participé tout au long de l'année à la Table de concertation ministère-universités. De belles discussions ont eu lieu et ont alimenté plusieurs réflexions du Comité. J'ai en outre eu des échanges avec les représentants du CIACRE (Comité interuniversitaire d'actualisation du cadre de référence en insertion professionnelle) et j'ai contribué aux réflexions concernant la pénurie d'enseignants dans certaines commissions scolaires. En juin, j'ai rencontré M. Sébastien Proulx, alors ministre de l'Éducation, pour discuter des différents enjeux propres à notre comité, notamment ceux touchant la nomination des membres et les liens importants à mettre en place, la Politique de la réussite éducative, le Plan stratégique du Ministère, ainsi que les différents programmes destinés à la formation initiale et à la valorisation de la profession enseignante.

Durant l'année scolaire qui s'amorce, c'est au sein d'une équipe en partie renouvelée que nous poursuivrons nos activités d'agrément des programmes de formation à l'enseignement. Nous définirons le rôle du Comité dans les différentes actions du Plan stratégique du Ministère. Nous continuerons à soutenir les universités à travers le processus d'agrément, afin qu'elles puissent former des enseignants qui répondent aux besoins des élèves et aux visées des programmes de formation.

Nous aurons à déposer notre avis sur les maîtrises qualifiantes. Nous participerons également aux échanges portant sur l'actualisation du référentiel de compétences professionnelles, sur la création d'un cycle d'éducation préscolaire et sur la valorisation de la profession enseignante. D'autres sujets d'actualité requerront sans doute aussi différents avis.

Enfin, en cette année de renouvellement de la composition du Comité, je tiens à souligner le soutien et l'accompagnement de la Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire du Ministère, avec M^{me} Lissia C. Tremblay à sa tête. Les interventions de la Direction nous ont été très précieuses et nous en remercions chaleureusement le personnel.

La présidente du Comité d'agrément
des programmes de formation à l'enseignement,

Dominique Lachapelle

1 Les activités du Comité en 2017-2018¹

La première fonction du Comité consiste à examiner et à agréer les programmes de formation à l'enseignement. Le Comité voit également à l'élaboration des outils et des guides pour accompagner les universités dans leurs demandes d'agrément et de renouvellement d'agrément, dans la transmission de demandes de modifications et dans la préparation des visites de renouvellement d'agrément. Enfin, pour remplir sa fonction de recommandation et de conseil au ministre, le Comité participe à des activités de représentation et de diffusion auprès des acteurs intéressés par la qualité de la formation à l'enseignement.

1.1 La fonction d'agrément des programmes de formation à l'enseignement

La fonction d'agrément des programmes de formation à l'enseignement correspond à l'examen des nouveaux programmes, au suivi apporté aux conditions d'agrément, à l'étude des modifications apportées aux programmes déjà agréés et au renouvellement de l'agrément des programmes dont l'agrément vient à échéance.

1.1.1 L'agrément des programmes de formation à l'enseignement

Au cours de l'année 2017-2018, le Comité s'est consacré à l'analyse des modifications apportées à six programmes de formation à l'enseignement. Il a également renouvelé l'agrément de onze programmes.

Les tableaux I, II et III reprennent ces données qui seront détaillées par la suite.

TABLEAU I

Agrément des programmes de formation à l'enseignement Bilan général 2017-2018	
Nombre de nouveaux programmes agréés :	Aucun menant au baccalauréat Aucun menant à la maîtrise
Nombre de programmes dont l'agrément a été renouvelé : 11 menant au baccalauréat	11
Nombre de modifications de programmes agréés approuvées :	14
Nombre de modifications mineures déposées	10

1. Du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018. L'information contenue dans le présent rapport correspond à la situation telle qu'elle se présentait le 30 juin 2018.

TABLEAU II

Agrément des programmes de formation à l'enseignement Bilan 2017-2018 par université			
Université	Nouveaux programmes agréés	Programmes dont l'agrément a été renouvelé	Modifications majeures à des programmes agréés autorisées
Université Bishop's			
Université Concordia		3	
Université Laval			
Université McGill			
Université de Montréal			6
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue			
Université du Québec à Chicoutimi			
Université du Québec à Montréal			
Université du Québec en Outaouais			
Université du Québec à Rimouski		8	
Université du Québec à Trois-Rivières			7
Université de Sherbrooke			1
Total	0	11	14

TABLEAU III

Agrément des programmes de formation à l'enseignement Bilan 2017-2018 par spécialité			
Spécialité	Nouveaux programmes agréés	Programmes dont l'agrément a été renouvelé	Modifications majeures à des programmes agréés autorisées
Éducation préscolaire et enseignement primaire		2	
Enseignement secondaire		5	12
Enseignement des langues secondes		1	
Enseignement de l'éducation physique et à la santé			
Enseignement des arts		1	1
Enseignement en adaptation scolaire et sociale		1	1
Enseignement professionnel		1	
Enseignement en formation générale des adultes			
Total	0	11	14

La liste des programmes agréés, par université et par spécialité, peut être consultée à l'annexe 5 du présent rapport et sur le site Web du Comité : <http://www.education.gouv.qc.ca/capfe>.

1.1.2 La création de programmes

Le Comité n'a reçu aucune demande de création de programme au cours de l'année 2017-2018.

1.1.3 Le renouvellement de l'agrément

Au cours de l'année 2017-2018, le Comité a renouvelé l'agrément de tous les programmes agréés de formation à l'enseignement offerts à l'Université Concordia et à l'Université du Québec à Rimouski, à la suite des visites de renouvellement d'agrément qui se sont déroulées les 27, 28 et 29 septembre et les 24, 25 et 26 octobre 2017.

Université Concordia

- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire
- Baccalauréat en enseignement des langues secondes
- Baccalauréat en enseignement des arts

Université du Québec à Rimouski

- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire
- Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale
- Baccalauréat en enseignement secondaire, profil français, langue d'enseignement
- Baccalauréat en enseignement secondaire, profil mathématique
- Baccalauréat en enseignement secondaire, profil science et technologie
- Baccalauréat en enseignement secondaire, profil univers social et développement personnel
- Baccalauréat en enseignement secondaire, profil musique (primaire et secondaire)
- Baccalauréat en enseignement en formation professionnelle

1.1.4 Les suivis relatifs à l'agrément de programmes

Deux universités, l'Université du Québec à Trois-Rivières et l'Université de Montréal, devaient effectuer des suivis aux conditions d'agrément inscrites dans l'acte d'agrément de certains de leurs programmes au cours de l'année 2017-2018. Comme prévu, elles ont transmis au Comité leur suivi d'agrément.

1.1.5 Les modifications apportées aux programmes agréés

Le Comité a analysé les demandes de modifications de 14 programmes agréés de formation à l'enseignement transmises par les universités.

Demandes de modifications majeures

Université du Québec à Trois-Rivières

- Baccalauréat en enseignement des arts
- Baccalauréat en enseignement de l'univers social et du développement personnel au secondaire
- Baccalauréat en enseignement des sciences et des technologies au secondaire
- Double baccalauréat en enseignement des mathématiques au secondaire et en mathématiques
- Baccalauréat en enseignement des mathématiques au secondaire
- Baccalauréat en enseignement du français au secondaire
- Baccalauréat en enseignement de l'éthique et de la culture religieuse au secondaire

Université de Montréal

- Baccalauréat en enseignement de l'univers social au secondaire

- Baccalauréat en enseignement des sciences et des technologies au secondaire
- Baccalauréat en enseignement des mathématiques au secondaire
- Baccalauréat en enseignement du français au secondaire
- Baccalauréat en enseignement de l'éthique et de la culture religieuse au secondaire
- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire

Université de Sherbrooke

- Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale

1.2 Les autres activités

1.2.1 La consultation sur l'institut national d'excellence en éducation

Le comité a soumis au ministre un avis concernant l'institut national d'excellence en éducation. Parmi les préoccupations exprimées, le Comité a fait savoir qu'il n'est pas convaincu de la nécessité de la création d'un institut destiné à l'accessibilité des connaissances scientifiques dans le domaine de l'éducation, dans la mesure où des organismes et des institutions déjà en place et bien reconnus se consacrent à ces objets de recherche (par exemple, le CRIRES², le CRIPFE³, le CSE⁴, le CTREQ⁵, le CRRE⁶ et la SCÉÉ⁷), sans oublier les établissements postsecondaires.

Ainsi, le Comité estime que si des ressources financières et humaines étaient rendues disponibles par le Ministère, il faudrait réorienter la cible et les efforts vers l'établissement, au moyen de stratégies d'accompagnement favorisant l'utilisation des recherches dans les écoles, voire en salle de classe. C'est à ce niveau que les investissements nous sembleraient plus rentables pour la réussite de tous les élèves.

La position du Comité sur la priorité reliée à l'excellence en éducation se situe davantage dans une perspective multidimensionnelle et multidisciplinaire de la recherche, plus près des milieux pratiques. Le Comité considère que la recherche est essentielle. Selon lui, il peut être limitatif de ne s'en tenir qu'à ce qui est appelé « résultats probants » dans le document de consultation. Il recommande une plus grande diffusion de la recherche dans une perspective de collaboration (ouverte à tous les types de méthodologie) entre les milieux scolaires et universitaires.

Le Comité souhaite que l'on favorise davantage la recherche dans les différents programmes en enseignement en formation initiale, tant sur le plan des cours théoriques que dans les activités de formation pratique. L'université est un endroit privilégié où former les étudiantes et les étudiants à l'utilisation de la recherche.

Le Comité se questionne donc sur l'opportunité de créer un nouvel organisme, sachant qu'un travail d'interrelations entre les acteurs qui évoluent actuellement en éducation pourrait remplir le mandat dont serait doté l'institut. Ne serait-il pas plus pertinent de confier à l'un ou à plusieurs des organismes existants la responsabilité du transfert des connaissances issues de la recherche et d'y adjoindre les services éducatifs des commissions scolaires, dont on ne fait pas mention dans le document sur la création de l'institut national d'excellence en éducation.

Nous demeurons soucieux concernant les différents aspects de la formation continue et désirons qu'un lien plus étroit puisse exister entre les chercheurs et les différents intervenants du milieu scolaire.

2. Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire.

3. Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante.

4. Conseil supérieur de l'éducation.

5. Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec.

6. Consortium régional de recherche en éducation.

7. Société canadienne pour l'étude de l'éducation.

1.2.2 Les journées d'étude sur la diversification des voies de formation à l'enseignement

Le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement a tenu à l'UQAM deux journées d'étude sur la diversification des voies de qualification à l'enseignement, l'une le 10 novembre 2016 et l'autre le 26 avril 2018. Ces journées réunissaient des personnes de diverses provenances : des étudiants inscrits dans des programmes de baccalauréat ou de maîtrise en enseignement, des professeurs, des chargés de cours, des enseignants associés, des superviseurs de stage, des enseignants, des membres de directions d'établissements et de commissions scolaires ainsi que des représentants de syndicats.

Rappelons brièvement le contexte qui a conduit le Comité à mener ces journées. En 2008, à la suite du constat par le Ministère d'une pénurie d'enseignantes et d'enseignants à l'ordre secondaire dans certaines disciplines, il fut proposé d'ouvrir une nouvelle voie de qualification, appelée maîtrise qualifiante, à l'intention des enseignantes et enseignants non légalement qualifiés déjà présents dans le milieu scolaire. Cette nouvelle voie s'adressait donc à des étudiants « en lien d'emploi ». Dans une lettre datée du 10 juillet 2010, la ministre de l'époque, M^{me} Michelle Courchesne, permettait d'élargir cette maîtrise qualifiante à tous les détenteurs et détentrices d'un baccalauréat dans une discipline enseignée au secondaire, avec ou sans lien d'emploi.

Si bien que le Comité s'est retrouvé avec de nouvelles demandes d'agrément pour des programmes en enseignement au secondaire, dans toutes les disciplines, destinés à des étudiants avec et sans lien d'emploi. Cette ouverture a conduit à la création – et à l'agrément par le Comité – de nouveaux programmes de formation de natures et formes diverses : maîtrise qualifiante en adaptation scolaire, en enseignement des arts et des langues secondes (qualifiant pour les deux ordres d'enseignement), en enseignement en formation générale des adultes, etc. Cela a donc généré de nouveaux programmes, augmentant ainsi le nombre d'enseignants formés.

Lorsque le Conseil supérieur de l'éducation a été saisi de ces nouveaux articles dans le Règlement sur les autorisations d'enseigner, il a demandé que le Ministère et le Comité évaluent cette nouvelle voie de qualification. Ainsi, le Comité a soumis un avis portant sur les maîtrises qualifiantes disciplinaires, celles qui avaient été créées en période de pénurie, pénurie bien présente également en 2018.

Globalement, il ressort des échanges tenus lors des deux journées d'étude que les deux voies de formations préparent bien les étudiants à s'engager dans la profession enseignante. Dans les deux cas, on retrouve des enseignants de qualité.

Par ailleurs, on ne constate aucun effet négatif, contrairement à ce qu'on aurait pu craindre au départ. Le milieu scolaire valorise autant les candidats du baccalauréat que ceux de la maîtrise qualifiante. Qui plus est, les deux voies correspondent à deux types de cheminement et répondent aux besoins de deux types d'étudiants. Par exemple, des candidats sont déjà à l'emploi de commissions scolaires et possèdent une formation disciplinaire, alors que d'autres poursuivent le parcours traditionnel depuis le collégial. Nous croyons que cette double voie de formation peut contribuer à l'enrichissement de la profession enseignante.

Bien sûr, nous notons que l'identité professionnelle se construit différemment selon la formation reçue. Toutefois, au cours des années, les facettes de cette identité convergent et s'harmonisent, puisque les enseignants vivent les mêmes défis.

1.2.3 Les visites de renouvellement d'agrément des programmes de formation à l'enseignement

Le Comité a entamé sa troisième série de visites de renouvellement d'agrément dans les universités québécoises qui offrent la formation à l'enseignement. Ces visites se dérouleront entre 2018 et 2021. Le calendrier se trouve sur le site Web du Comité et en annexe du présent rapport.

Le Comité a effectué deux visites de renouvellement d'agrément au cours de l'année 2017-2018 : l'une à l'Université Concordia les 26, 27 et 28 septembre 2017 et l'autre à l'Université du Québec à Rimouski les 24, 25 et 26 octobre 2017. Chacune des universités a déposé au comité visiteur un rapport éclairé, largement documenté et non complaisant, en toute transparence.

Au cours des visites, le Comité visiteur a rencontré les responsables du Centre de formation initiale des maîtres qui constitue l'instance de maîtrise d'œuvre de la Faculté des sciences de l'éducation de l'université. Il a également rencontré douze groupes : les responsables et formateurs de chaque programme, les professeurs de la faculté des sciences de l'éducation et des facultés partenaires, les chargés de cours, les superviseurs de stage, les étudiants, les diplômés et des représentants des milieux scolaires du territoire de l'université.

Le Comité a adopté les rapports de visite de renouvellement d'agrément de l'Université de Concordia et de l'Université du Québec à Rimouski, rédigés par les deux comités visiteurs, lors des réunions tenues le 22 février 2018 (décision 158.1.02) et (décision 158.10.03). Les nouveaux actes d'agrément, pour les programmes dont l'agrément a été renouvelé, sont joints aux rapports. Les universités disposent de deux mois pour réagir et émettre des commentaires qui seront annexés à leurs rapports de visite respectifs, avant que ces derniers ne soient acheminés au ministre qui pourra, le cas échéant, désigner les programmes agréés de formation à l'enseignement aux fins de l'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, comme le prévoient les cadres légal et réglementaire applicables.

Les rapports de visite de renouvellement d'agrément des programmes de formation à l'enseignement du Comité sont confidentiels et ne peuvent donc pas être diffusés. Cependant, le Comité rédige un bilan des séries de visites lorsque celles-ci sont terminées. Dans ce bilan, il dresse un portrait de la formation à l'enseignement au Québec et en fait une large diffusion auprès de ses partenaires et des citoyens.

1.2.4 La Table de concertation ministère-universités sur la formation à l'enseignement

La personne à la présidence du Comité est membre associé de la Table de concertation ministère-universités sur la formation à l'enseignement. À chaque rencontre de la Table, elle a informé les membres des travaux du Comité ayant trait à la fonction d'agrément, c'est-à-dire qu'elle leur a mentionné les programmes soumis à l'analyse des membres pour le renouvellement d'agrément de leurs programmes ou pour l'approbation de modifications majeures à des programmes agréés de formation à l'enseignement. Les membres de la Table ont aussi été informés des activités du Comité. Ils ont notamment pu émettre leurs commentaires sur le nouveau calendrier des visites ainsi que sur l'organisation de la journée d'étude avec le personnel des commissions scolaires.

Au cours de l'année 2017-2018, différents sujets abordés à la Table témoignent de préoccupations actuelles en formation à l'enseignement. Il s'agit notamment des sujets suivants :

- le nombre de passations permises pour la réussite du test de certification en langue écrite pour les futurs enseignants;
- la hausse des demandes d'accommodements des étudiants en situation de handicap pour les stages et pour la passation du test de certification en langue écrite pour les futurs enseignants;
- la formation continue des enseignants en exercice et les rôles et responsabilités des différents acteurs (enseignants, milieu scolaire, milieu universitaire);
- la pénurie de personnel enseignant.

1.3 Les questions traitées en cours d'année par le Comité

1.3.1 Calendrier des visites de renouvellement d'agrément 2017-2021

En raison du fait que le Comité est en processus de renouvellement de ses membres, il a été convenu d'un nouveau calendrier de visite. Le Comité a transmis à ses partenaires universitaires le Cadre de référence 2017-2021 des visites de renouvellement d'agrément des programmes de formation offerts dans les universités québécoises. Il leur a également transmis des questionnaires pour que les universités préparent les visites. Le premier questionnaire est destiné au comité de maîtrise d'œuvre de la faculté ou du département des sciences de l'éducation. Le second est destiné aux responsables de chaque programme de formation à l'enseignement. Une fois ces questionnaires remplis, ils constituent le rapport de suivi à l'agrément que l'université dépose au comité visiteur.

1.3.2 Demande d'un avis sur le rapport de la Coalition pour histoire

À la suite de la publication de la Politique de la réussite éducative en juin 2017 et de l'ouverture subséquente du Chantier sur la valorisation de la profession enseignante et l'autonomie professionnelle du personnel enseignant, la Coalition pour l'histoire a voulu faire connaître au ministre et à la population ses opinions et ses projets concernant la profession enseignante et l'enseignement de l'histoire au secondaire.

La Coalition regroupe l'Association des professeures et des professeurs d'histoire des collèges du Québec, la Fédération des sociétés d'histoire du Québec, la Fondation du Prêt d'Honneur, la Fondation Lionel-Groulx, le Mouvement national des Québécoises et des Québécois, la Société du patrimoine politique du Québec, la Société des professeurs d'histoire du Québec, la Société historique de Montréal, la Société historique de Québec et la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Écrit par Gilles Laporte, Laurent Lamontagne et Myriam D'Arcy, le rapport *Les enseignants sont-ils prêts au retour de l'enseignement des connaissances?*, publié en novembre 2017, comporte entre autres un portrait de la formation des maîtres, une enquête réalisée auprès des enseignants et neuf recommandations.

Le 25 avril 2018, le ministre de l'Éducation d'alors, M. Sébastien Proulx, a demandé au Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement d'étudier le rapport et les recommandations de la Coalition pour l'histoire et de lui transmettre ses propres recommandations sur les suites appropriées à leur donner, ce qui fut fait.

1.3.3 La mise à jour des documents de régie interne du Comité

Comme prévu à son plan d'action annuel, le Comité a effectué la mise à jour des documents qui le régissent. À la 158^e réunion du Comité, les membres ont apporté des précisions aux règles de régie interne et ont adopté celles-ci (décision 158.11.04).

2 La gestion du comité

2.1 Les ressources humaines

L'article 477.26 de la Loi sur l'instruction publique stipule que « [l]e ministre met à la disposition des comités [dont le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement] les membres du personnel du Ministère et les ressources matérielles nécessaires à l'exercice de leur mission ».

En 2017-2018, le Comité a pu compter, lors de l'absence de la secrétaire coordonnatrice, sur le soutien du Ministère, ce qui lui a permis de fonctionner malgré le renouvellement de ses membres.

2.2 Les changements à la composition du Comité

Pour que la composition du Comité soit conforme à l'article 477.14 de la Loi sur l'instruction publique, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a procédé à la nomination de M. Michel Turcotte, directeur adjoint à la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, et de M. Marc-André Éthier de l'Université de Montréal. Il a procédé au renouvellement de M^{mes} Claudine Julien et Isabelle Vachon. Par ailleurs, deux membres, M^{me} Maud Lamarche et M. Roberto Gauthier, ont mis fin à leur mandat, à la suite de quoi des consultations ont été préparées.

Au cours de la prochaine année, il faudra renouveler le mandat de deux membres. En effet, les mandats de M^{mes} Gina Thésée et Caroline Riches prendront fin respectivement le 8 juin 2018 et le 17 décembre 2018. La Loi prévoit que la durée totale des mandats successifs d'un membre et de toute période pendant laquelle il est demeuré en fonction entre deux mandats ne peut excéder six ans (LIP, art. 477.19).

L'annexe 2 présente la composition du Comité telle qu'elle est prévue à la Loi sur l'instruction publique ainsi que la liste des membres pour l'année 2017-2018.

2.3 Les réunions du Comité

Au cours de l'année 2017-2018, les membres du Comité ont tenu six réunions de deux jours chacune : quatre à Montréal et deux à Québec. Le Comité remercie l'Université du Québec à Montréal et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'avoir mis à sa disposition les locaux et offert le soutien technique nécessaire à la tenue de ses réunions.

2.4 L'Office québécois de la langue française

Le Comité mandate la secrétaire-coordonnatrice pour veiller à l'application de la Charte de la langue française dans toutes ses activités.

3 Les perspectives pour l'année 2018-2019

En 2018-2019, le Comité continuera d'analyser et de recommander pour agrément les demandes de création de programme et les demandes d'autorisation de mise en œuvre des modifications majeures apportées aux programmes agréés de formation à l'enseignement. Il recevra la déclaration annuelle des modifications mineures apportées aux programmes agréés de formation à l'enseignement dans chacune des universités. Le Comité effectuera trois visites de renouvellement d'agrément selon le calendrier établi qui se trouve en annexe du présent rapport. De plus, le Comité continuera d'effectuer les suivis aux conditions posées dans les actes d'agrément de certains programmes.

En 2018-2019, le Comité poursuivra sa collaboration avec ses partenaires, notamment en participant aux réunions de la Table ministère-universités (TMU) et en siégeant au Comité directeur réseau du projet d'actualisation des référentiels de compétences en enseignement menés par le ministère. Il collaborera avec le Ministère aux travaux d'analyse visant à dresser un portrait de situation sur les effets de la mise en place des maîtrises qualifiantes et, plus largement, sur l'accès à la formation à l'enseignement. Le Comité veille également à répondre aux questions que ses partenaires lui adressent, remplissant ainsi son rôle-conseil.

Les objectifs que s'est donnés le Comité pour la prochaine année sont les suivants :

- Améliorer le mécanisme de préparation des dossiers d'agrément et son instrumentation;
- Participer à la Table de travail sur l'éducation préscolaire et émettre un avis à ce sujet;
- Préparer des avis et recommandations au regard :
 - du référentiel de compétences professionnelles;
 - des maîtrises qualifiantes;
 - de l'importance d'assurer le maintien de la qualité de la formation en contexte de pénurie d'enseignants;
 - de la valorisation de la profession enseignante.
- Souligner les 20 ans du Comité : assurer de faire connaître et reconnaître son rôle déterminant pour le maintien de la qualité de la formation des enseignants;
- Explorer et développer une approche afin d'être en lien avec le Conseil supérieur de l'éducation;
- Arrimer les façons de faire du Comité aux nouvelles orientations et directives ministérielles (Planification stratégique et Politique de la réussite éducative);
- Revoir les instruments de collecte de données auprès des universités (formulaires, annexes).

Enfin, dans une perspective d'amélioration continue, le Comité continuera d'effectuer la mise à jour des documents de référence qu'il met à la disposition de ses partenaires et des différents documents qui régissent sa gouverne.

Le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement : institution, mission et fonctions

Institution

En 1997, le gouvernement du Québec a officialisé la création du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement. Ainsi, l'article 477.13 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) stipulait que le Comité était institué.

Mission

La mission du Comité est décrite dans la Loi à l'article suivant :

« 477.15. Le Comité a pour mission de conseiller le ministre sur toute question relative à l'agrément des programmes de formation à l'enseignement aux ordres d'enseignement primaire et secondaire.

Pour l'exercice de sa mission, le Comité :

- 1° examine et agrée les programmes de formation à l'enseignement touchant l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire;
- 2° recommande au ministre les programmes de formation à l'enseignement aux fins de l'obtention d'une autorisation d'enseigner;
- 3° donne son avis au ministre sur la définition des compétences attendues des enseignants des ordres d'enseignement primaire et secondaire.

En outre, le Comité conseille le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science et de la Technologie relativement au financement des programmes universitaires en enseignement.

Le Comité, avant d'agréer un programme ou de faire une recommandation, consulte le comité administratif constitué par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie pour le conseiller sur les programmes de formation universitaire. »

1997, c. 96, a. 145; 2013, c. 28, a. 161.

Fonctions

L'exécution de cette mission se fait en fonction des orientations et des principes directeurs devant guider la formation initiale à l'enseignement établis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Pour remplir sa mission, le Comité détermine ses fonctions et modalités de travail. Il précise notamment les règles d'éthiques en matière de confidentialité et de conflits d'intérêts de ses membres. De plus, il détermine les modalités qu'il entend utiliser pour réaliser chacune des fonctions de sa mission, soit la fonction d'agrément, de renouvellement et de suivi à l'agrément des programmes de formation à l'enseignement; la fonction conseil auprès des autorités ministérielles; la fonction de communication et la fonction d'accompagnement de ses partenaires en formation à l'enseignement.

Fonction d'agrément, de renouvellement d'agrément et de suivi à l'agrément

- Il élabore et fait connaître les cadres de référence, les procédures et les outils relatifs à l'agrément des nouveaux programmes, au renouvellement d'agrément et à l'autorisation de mise en œuvre des modifications majeures à des programmes agréés;
- Il précise les éléments examinés qu'il entend utiliser pour porter un jugement par rapport à la conformité avec les orientations ministérielles des programmes de formation à l'enseignement;
- Il informe les universités des modalités de recommandation au ministre d'un programme agréé aux fins de l'obtention d'une autorisation d'enseigner;

Fonction conseil

- Il donne son avis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, à sa demande, sur des sujets touchant la formation à l'enseignement;
- Il transmet au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ses constats concernant la qualité des programmes de formation à l'enseignement au Québec au regard des orientations ministérielles à commencer par celles contenues dans les référentiels de compétences professionnelles en enseignement lorsqu'il termine une série de visites de renouvellement d'agrément, soit environ tous les cinq ans;

Fonction de communication

- Il rédige un rapport annuel de ses activités destiné au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, rapport qui est rendu public après son dépôt à l'Assemblée nationale du Québec par ce dernier;
- Il établit les mécanismes et les modes de communication qu'exige l'exercice de l'un ou l'autre des volets de son mandat, notamment avec :
 - chaque établissement universitaire, principalement avec les responsables de la formation à l'enseignement;
 - le Bureau de coopération interuniversitaire;
 - la Table de concertation ministère-universités sur la formation à l'enseignement;
 - les autres organismes scolaires ou éducatifs touchés par la formation des enseignants et enseignantes;
 - la Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
 - le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à titre d'autorité gouvernementale mandante.

Fonction d'accompagnement

- Il offre un accompagnement et sa collaboration aux universités et leurs partenaires concernant la formation à l'enseignement.

La composition du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement

La Loi sur l'instruction publique établit la composition du Comité d'agrément :

« 477.14 Le Comité est composé de neuf membres :

- 1° le président qui est, en alternance, un membre du personnel professionnel de l'enseignement et une personne du milieu de l'enseignement universitaire;
- 2° trois membres sont enseignants aux ordres d'enseignement primaire ou secondaire;
- 3° un membre est membre du personnel professionnel;
- 4° trois membres sont enseignants à l'ordre d'enseignement de niveau universitaire;
- 5° un membre est choisi parmi les personnes du milieu de l'enseignement de niveau universitaire qui ont une expérience du milieu préscolaire, primaire ou secondaire.

Au moins deux de ces membres sont représentatifs du milieu de l'enseignement en anglais.

Le président est nommé par le ministre, après consultation du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Les membres visés aux paragraphes 2° et 3° du premier alinéa sont nommés par le ministre, après consultation des organismes intéressés. Les membres visés aux paragraphes 4° et 5° du premier alinéa sont nommés par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, après consultation des organismes intéressés.

En outre, le ministre peut nommer deux membres adjoints : l'un choisi parmi les employés du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'autre parmi le personnel d'encadrement des commissions scolaires. Un membre adjoint additionnel, choisi parmi les employés du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, peut être nommé par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Les membres adjoints n'ont pas droit de vote. »

1997, c. 96, a. 145; 2005, c. 28, a. 195; 2013, c. 28, a. 160

Les membres du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement en 2017-2018⁸

Présidente

Dominique Lachapelle
Directrice générale adjointe
Commission scolaire des Hautes-Rivières

Membres

Marc-André Éthier
Professeur
Université de Montréal

Maud Lamarche
Enseignante
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands

Roberto Gauthier
Professeur
Université du Québec à Chicoutimi

Paul Laplante
Conseiller en rééducation
Commission scolaire English-Montréal

Claudine Julien
Enseignante
Commission scolaire des Laurentides

Caroline Riches
Professeure
Université McGill

Isabelle Vachon
Personne-ressource de soutien et d'expertise
en adaptation scolaire pour la région de
Montréal
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Gina Thésée
Professeure
Université du Québec à Montréal

Membres adjoints

Lissia C. Tremblay
Directrice de la formation et de la
titularisation du personnel scolaire
Ministère de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

Michel Turcotte
Directeur adjoint des services éducatifs
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
et représentant de l'Association québécoise des
cadres scolaires (AQCS)

Secrétaire-coordonnatrice

Solange Bernier (janvier 2018)
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

8. Au 30 juin 2018.

Le processus d'agrément des programmes de formation à l'enseignement

Tous les programmes de formation à l'enseignement sont analysés et évalués en fonction, notamment, des paramètres suivants :

- la mise en œuvre de moyens pour articuler les deux axes d'orientation en formation à l'enseignement : l'approche culturelle de l'enseignement et une professionnalisation accrue;
- le respect des profils de sortie;
- le développement des compétences professionnelles exigées des futurs enseignants et enseignantes;
- le souci constant de la qualité de la langue d'enseignement et des langues secondes;
- la prise en compte du Programme de formation de l'école québécoise;
- le respect des orientations et des encadrements ministériels inhérents à la formation générale des jeunes, à la formation professionnelle et à la formation générale des adultes.

Les étapes du processus d'agrément

Le processus d'agrément comporte quatre étapes.

L'analyse

La première étape permet d'évaluer la conformité du programme avec les critères d'analyse qui se trouvent en annexe des guides de rédaction des programmes de formation à l'enseignement de premier et de deuxième cycle universitaire.

À la suite de cette analyse, le Comité peut agréer le programme ou délivrer une autorisation provisoire de démarrage du programme pour une année universitaire donnée. Cette autorisation permet à l'université d'admettre une nouvelle cohorte d'étudiants.

L'agrément

Si le Comité juge que le programme respecte les critères d'analyse, il l'agrée et recommande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de l'inclure dans la liste des programmes qui conduisent à la délivrance d'une autorisation d'enseigner. L'agrément accordé sera réévalué lors d'une visite d'agrément ultérieure à l'université.

La visite d'agrément

La visite d'agrément est effectuée par le comité visiteur, un sous-comité du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement. Le comité visiteur, lors de sa visite de l'université, rencontre les parties associées à chaque programme. Il analyse le déploiement du programme ainsi que les moyens retenus pour permettre le développement des compétences professionnelles des étudiants. Il s'assure également que les conditions de mise en œuvre du programme sont adéquates. Le Comité peut prolonger l'agrément du programme jusqu'à la prochaine visite, prolongation qui peut être accompagnée de conditions. Il peut aussi suspendre ou révoquer l'agrément et recommander au ministre que le programme soit retiré de la liste des programmes menant à l'obtention d'une autorisation d'enseigner.

Le suivi de l'agrément

Au moment de l'agrément, des conditions peuvent avoir été posées. Le Comité doit alors s'assurer qu'elles sont remplies dans le délai accordé.

L'université peut également exprimer le souhait d'apporter des modifications à un programme agréé.

Le code de déontologie et les règles d'éthique

Objet et champs d'application

Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, le présent code établit les valeurs de gestion et les principes d'éthique des membres du Comité.

Sont considérés comme membres du Comité et administrateurs publics le président ou la présidente ainsi que les membres et les membres adjoints nommés par le ou la ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, conformément à l'article 477.14 de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Les membres ainsi que les membres adjoints sont assujettis aux dispositifs en matière d'éthique prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30) et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

De plus, le président ou la présidente du Comité doit rappeler aux membres que la règle de discrétion s'applique à toute personne invitée à prendre part à une réunion du Comité ou à participer aux travaux d'un de ses sous-comités. Cette règle s'applique également aux contractuels engagés par le Comité pour mener des études, des sondages ou des enquêtes.

En outre, étant donné qu'un des membres adjoints nommés et le secrétaire-coordonnateur ou la secrétaire-coordonnatrice sont des employés du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ils sont assujettis aux dispositifs concernant l'éthique prévus dans la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1) et les règlements qui en découlent⁹. De plus, le membre adjoint nommé parmi les employés du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur est aussi assujetti aux dispositifs du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. Le secrétaire-coordonnateur ou la secrétaire-coordonnatrice et ce membre adjoint, nonobstant ces règlements, acceptent de conduire leurs activités selon l'esprit du présent code.

Principes d'éthique

Le Comité, conformément à son mandat, adhère aux principes d'éthique suivants :

- dans l'exercice de leurs fonctions, les membres et les membres associés sont tenus de réaliser leurs travaux dans l'intérêt public, et ce, de façon impartiale, indépendante et objective;
- les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent couvrir toutes les situations problématiques. Chaque membre est donc responsable d'agir au meilleur de ses connaissances et de ses aptitudes, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois et des règlements ainsi que de l'intérêt public et des valeurs de gestion du Comité.

9. « Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique », *Gazette officielle du Québec*, partie II, p. 2095.

Code de déontologie et règles d'éthique

Considérant l'importance du rôle du Comité au regard du mandat qui lui est confié;

Considérant l'orientation dynamique du Comité sur le plan de son fonctionnement et de ses démarches;

Considérant le niveau de responsabilité des membres du Comité à l'égard de la qualité de la formation à l'enseignement;

Considérant la durée limitée des mandats des membres et des membres adjoints au sein du Comité et leur appartenance à divers groupes ou institutions concernés par l'objet d'intervention;

Considérant le fait que la crédibilité et l'intégrité des décisions du Comité sont fondées sur des règles de fonctionnement claires et partagées de tous et de toutes, les règles suivantes constituent le code de déontologie et d'éthique du Comité.

Valeurs de gestion

Conscient de son mandat et de son rôle à l'égard de la formation du corps professoral, le Comité affiche les valeurs de gestion suivantes :

- l'équité dans le traitement, l'analyse et l'évaluation des programmes de formation à l'enseignement et des modifications apportées à ceux-ci, à la suite de leur agrément;
- la transparence dans ses actions et ses communications avec ses partenaires, dans un esprit de collaboration.

Règles d'éthique

Considérations éthiques des partenaires

Pour permettre au Comité de remplir son mandat, consistant à accorder l'agrément professionnel avec équité, transparence et efficacité, il est nécessaire que ses partenaires, notamment le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les universités et les organisations scolaires, respectent certaines règles d'éthique dans leurs rapports et leurs communications avec le Comité. Le Comité s'attend donc à ce que :

le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

- respecte l'autonomie et l'intégrité du Comité dans toutes les étapes du processus d'agrément;
- lui fournisse les renseignements nécessaires à la réalisation de son mandat.

les universités

- respectent l'autonomie et l'intégrité du Comité dans toutes les étapes du processus d'agrément;
- lui fournissent tous les renseignements nécessaires à l'évaluation d'un programme et en facilite l'analyse complète et objective;
- rapportent toute plainte ou tout grief selon les procédures habituellement reconnues.

les organisations scolaires

- respectent l'autonomie et l'intégrité du Comité dans toutes les étapes du processus d'agrément;
- acceptent de libérer les enseignants et les enseignantes de leur tâche pour leur permettre de participer aux travaux du Comité, du comité de suivi de l'agrément et des comités ad hoc;
- lui fournissent les renseignements nécessaires à la réalisation de son mandat.

Conflits d'intérêts – Liens d'emploi ou d'étude

Tout membre ayant un lien d'emploi avec un établissement universitaire qui soumet au Comité un programme aux fins d'agrément doit s'abstenir de participer à tout processus d'évaluation et de prise de décision concernant ce programme, y compris les étapes de révision de dossier ou d'appel. De plus, il doit se retirer de toute séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à ce programme. Cette règle s'applique également aux membres de tous les comités ad hoc mis sur pied par le Comité pour l'évaluation de ce programme (par exemple, comité de suivi de l'agrément, comités d'experts).

Dans le cas de programmes partagés par différents établissements universitaires, la règle précédente s'applique à tous les membres venant des établissements collaborant au programme en question.

Cette règle générale s'applique également aux membres universitaires dont le conjoint, la conjointe ou l'enfant a un lien d'emploi avec l'université en question ou y suit un programme d'études en formation à l'enseignement. Elle s'applique aussi aux membres issus du milieu scolaire et dont le conjoint, la conjointe ou l'enfant a un lien d'emploi avec un établissement de ce milieu ou y suit un programme d'études en formation à l'enseignement.

Un membre s'abstient, conformément au dispositif prévu au premier paragraphe, de participer à l'évaluation d'un programme s'il a été employé par l'université en cause, à un titre ou à un autre, durant les trois dernières années.

Finalement, le membre et le membre adjoint doivent divulguer au Comité tout intérêt direct ou indirect qu'ils ont dans un organisme, un établissement ou une association susceptible de les placer dans une situation de conflit d'intérêts incompatible avec leur fonction.

Règles de confidentialité

Les règles de confidentialité suivantes sont prescrites pour les membres du Comité :

- Un membre ne peut divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de ses fonctions au Comité ou utiliser, à son profit ou pour un tiers, de l'information non accessible au public et obtenue dans le cadre de ses fonctions. Cependant, un membre peut transmettre des renseignements généraux sur le processus d'agrément;
 - seule la personne nommée à titre de président est autorisée à chercher à obtenir ou à fournir de l'information faisant autorité et concernant l'application des critères et des procédures du Comité.
- Un membre ne peut, en tant que consultant privé, offrir ses services à une université qui prépare un programme de formation à l'enseignement;
 - les opinions émises par les membres lors des séances de travail du Comité ou de ses sous-comités doivent être tenues pour confidentielles;
 - tout ce qui entoure le processus d'agrément d'un programme en particulier ainsi que le suivi de l'agrément de ce programme par le comité de suivi doit demeurer confidentiel (documents de travail, grilles d'évaluation, propos échangés, noms des personnes concernées, noms des centres de formation, etc.) tant que le programme n'est pas agréé;
 - les procès-verbaux des réunions sont considérés comme des documents confidentiels, mais les décisions sont publiques.

Transmission d'information au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

En ce qui concerne la transmission d'information au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le Comité s'est donné les règles suivantes :

- le Comité communique d'abord ses textes ou ses avis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- le Comité avise le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans les cas où un programme est agréé;
- le Comité avise le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de toute décision relative au non-agrément d'un programme de formation à l'enseignement;
- le Comité avise le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans les cas où un programme perd son statut d'agrément.

Indépendance dans l'action

Dans l'exercice de leurs fonctions au sein du Comité, les membres doivent agir indépendamment de toute considération politique partisane et de tout groupe de pression.

À l'exception de la personne qui représente le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les membres, puisqu'ils sont nommés par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour siéger à titre personnel, ne doivent pas défendre le point de vue de l'organisme auquel ils appartiennent.

Participation des membres à des activités extérieures

Le Comité est d'avis que la participation d'un membre ou d'un membre adjoint à une activité professionnelle portant sur un thème lié à l'éducation est aussi assujettie aux règles du présent code.

Documents accessibles

En tant qu'organisme assujetti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, le Comité détient certains documents qui peuvent être consultés.

Relations avec le public

Le président ou la présidente du Comité ou son délégué est autorisé à agir au nom du Comité. Cette disposition touche les déclarations publiques, telles que les allocutions données à l'occasion de conférences et de colloques ou les déclarations aux médias. Dans tous les cas, la personne qui agit ou parle au nom du Comité doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions.

Compensation offerte aux membres

Les membres du Comité ne reçoivent aucune rémunération; seuls les frais de dégagement et les frais de déplacement et de séjour sont remboursés selon les modalités prévues.

Un membre ne peut accepter ou solliciter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers. Il ne peut non plus accepter un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage que ceux d'usage et de valeur modeste. Tout autre cadeau, toute autre marque d'hospitalité ou tout autre avantage doit être retourné au donateur ou à l'État.

Après-mandat

Après avoir terminé son mandat, un membre ne peut divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de ses fonctions au Comité ou utiliser, à son profit ou pour un tiers, de l'information non accessible au public et obtenue dans le cadre de ses fonctions.

Mesures d'application

En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pouvant agir en matière de discipline est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, selon la procédure prévue par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

La personne nommée à la présidence du Comité est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Elle doit également s'assurer du respect, par tous les membres, des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente de tout cas de manquement. Il est de la responsabilité du membre de signaler au président ou à la présidente le manquement d'un collègue à l'une ou l'autre des règles précitées.

Le membre visé par une allégation de manquement aux règles du présent code peut être relevé provisoirement de ses fonctions par l'autorité compétente, pour permettre une étude plus approfondie de la situation et la prise d'une décision finale. Cette mesure vaut pour une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.

L'autorité compétente communique au membre en question le manquement reproché ainsi que la sanction qui peut lui être imposée. Elle l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.

Adopté par les membres du Comité le 7 juin 2005 – Décision 78-01

Modifié le 6 octobre 2006 – Décision 85-02

Modifié le 3 octobre 2007 – Décision 90-01

Modifié le 28 octobre 2010 – Décision 110-07-01

Modifié le 15 décembre 2016 – Décision 151-07-05

Les programmes agréés

La base de données des programmes agréés de formation à l'enseignement est régulièrement mise à jour sur le site Web du Comité : www.capfe.gouv.qc.ca. On y trouve les dates d'agrément ainsi que les dates d'échéance de l'agrément des programmes.

Programmes agréés¹⁰ (selon l'université)

Université Bishop's

- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire
- Baccalauréat en enseignement des arts
 - Art dramatique
 - Arts plastiques
 - Musique
- Baccalauréat en enseignement des langues secondes
 - Espagnol, langue tierce
 - Français, langue seconde
- Baccalauréat en enseignement secondaire
 - Anglais, langue d'enseignement
 - Mathématique
 - Science et technologie
 - Univers social

Université Concordia

- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire
- Baccalauréat en enseignement des langues secondes
 - Anglais, langue seconde
- Baccalauréat en enseignement des arts
 - Arts plastiques

Université de Montréal

- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire
- Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale
- Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé
- Baccalauréat en enseignement des langues secondes
 - Français, langue seconde
- Baccalauréat en enseignement secondaire
 - Éthique et culture religieuse
 - Français, langue d'enseignement
 - Mathématique
 - Science et technologie
 - Univers social
- Maîtrise en enseignement secondaire
 - Français, langue d'enseignement
 - Mathématique
 - Science et technologie
 - Univers social

Université de Sherbrooke

10. Les universités peuvent donner des titres différents aux programmes de formation. Cependant, dans le présent document, dans le but d'assurer la cohérence entre les programmes et les autorisations d'enseigner, les noms des programmes de formation à l'enseignement ont été uniformisés et les spécialités sont conformes aux matières du Régime pédagogique applicable.

- Baccalauréat en enseignement préscolaire et en enseignement primaire
- Baccalauréat en enseignement des langues secondes
 - Anglais, langue seconde
- Baccalauréat en adaptation scolaire et sociale
- Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé
- Baccalauréat en enseignement professionnel
- Baccalauréat en enseignement secondaire
 - Français, langue d'enseignement
 - Mathématique
 - Science et technologie
 - Univers social
- Maîtrise en enseignement des langues secondes
 - Anglais, langue seconde
- Maîtrise en enseignement secondaire
 - Français, langue d'enseignement
 - Mathématique
 - Science et technologie
 - Univers social

Université du Québec à Chicoutimi

- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire
- Baccalauréat en enseignement des arts
 - Art dramatique
 - Arts plastiques
- Baccalauréat en enseignement des langues secondes
 - Anglais, langue seconde
 - Espagnol, langue tierce
- Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale
- Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé
- Baccalauréat en enseignement professionnel
- Baccalauréat en enseignement secondaire
 - Français, langue d'enseignement
 - Mathématique
 - Science et technologie
 - Univers social

Université du Québec à Montréal

- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire
- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (DEC-baccalauréat)
- Baccalauréat en enseignement des arts
 - Art dramatique
 - Arts plastiques
 - Danse
 - Musique
- Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale
- Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé
- Baccalauréat en enseignement des langues secondes
 - Anglais, langue seconde
 - Français, langue seconde
- Baccalauréat en enseignement professionnel
- Baccalauréat en enseignement secondaire
 - Éthique et culture religieuse
 - Français, langue d'enseignement
 - Mathématique

- Science et technologie
- Univers social
- Maîtrise en enseignement des arts
 - Art dramatique
 - Arts plastiques
 - Danse
 - Musique
- Maîtrise en enseignement secondaire
 - Français, langue d'enseignement
 - Mathématique
 - Science et technologie
 - Univers social
- Maîtrise en enseignement à la formation générale des adultes
 - Français, langue d'enseignement
 - Français, langue seconde
 - Mathématique
 - Science et technologie
 - Univers social

Université du Québec à Rimouski

- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire
- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (campus de Lévis)
- Baccalauréat en enseignement des arts
 - Musique (campus de Lévis)
- Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale
- Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale (campus de Lévis)
- Baccalauréat en enseignement professionnel (offert à distance en ligne)
- Baccalauréat en enseignement secondaire
 - Éthique et culture religieuse
 - Français, langue d'enseignement
 - Mathématique
 - Science et technologie
 - Univers social

Université du Québec à Trois-Rivières

- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire
- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (campus de Drummondville)
- Baccalauréat en enseignement des arts
 - Art dramatique
 - Arts plastiques
- Baccalauréat en enseignement des langues secondes
 - Anglais, langue seconde
 - Espagnol, langue tierce
- Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale
- Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé
- Baccalauréat en enseignement secondaire
 - Éthique et culture religieuse
 - Français, langue d'enseignement
 - Mathématique
 - Science et technologie
 - Univers social
- Maîtrise en enseignement des langues secondes
 - Anglais, langue seconde
 - Espagnol, langue tierce

- Maîtrise en enseignement secondaire
 - Éthique et culture religieuse
 - Français, langue d'enseignement
 - Mathématique
 - Science et technologie
 - Univers social

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire
- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire – offert en anglais
- Baccalauréat en enseignement des arts
 - Arts plastiques
- Baccalauréat en enseignement des langues secondes
 - Anglais, langue seconde
- Baccalauréat en enseignement professionnel
- Baccalauréat en enseignement secondaire
 - Français, langue d'enseignement
 - Mathématique
 - Univers social

Université du Québec en Outaouais

- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire
- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (campus de Saint-Jérôme)
- Baccalauréat en enseignement des arts
 - Arts plastiques
 - Musique
- Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire
- Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (campus de Saint-Jérôme)
- Baccalauréat en enseignement secondaire
 - Français, langue d'enseignement
 - Mathématique
 - Univers social
- Maîtrise en enseignement en adaptation scolaire
- Maîtrise en enseignement secondaire
 - Français, langue d'enseignement
 - Mathématique

Université Laval

- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire
- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (Centre universitaire des Appalaches)
- Baccalauréat en enseignement des arts
 - Arts plastiques
 - Musique
- Baccalauréat en enseignement des langues secondes
 - Anglais, langue seconde
 - Espagnol, langue tierce
 - Français, langue seconde
- Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé
- Baccalauréat en enseignement professionnel
- Baccalauréat en enseignement au secondaire
 - Éthique et culture religieuse
 - Français, langue d'enseignement
 - Mathématique
 - Science et technologie
 - Univers social

Université McGill

- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire
- Baccalauréat en enseignement des arts
 - Musique
- Baccalauréat en enseignement des langues secondes
 - Anglais, langue seconde
- Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé
- Baccalauréat en enseignement secondaire
 - Anglais, langue d'enseignement
 - Éthique et culture religieuse
 - Mathématique
 - Science et technologie
 - Univers social
- Maîtrise en enseignement des langues secondes
 - Anglais, langue seconde
 - Français, langue seconde
- Maîtrise en enseignement secondaire
 - Anglais, langue d'enseignement
 - Éthique et culture religieuse
 - Mathématique
 - Science et technologie
 - Univers social

Programmes agréés et universités qui les offrent

Baccalauréat

Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire

- Université Bishop's
- Université Concordia
- Université de Montréal
- Université de Sherbrooke
- Université du Québec à Chicoutimi
- Université du Québec à Montréal
- Université du Québec à Rimouski
- Université du Québec à Trois-Rivières
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- Université du Québec en Outaouais
- Université Laval
- Université McGill

Baccalauréat en enseignement des arts

Art dramatique

- Université Bishop's
- Université du Québec à Chicoutimi
- Université du Québec à Montréal
- Université du Québec à Trois-Rivières

Arts plastiques

- Université Bishop's
- Université Concordia
- Université du Québec à Chicoutimi
- Université du Québec à Montréal
- Université du Québec à Trois-Rivières
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- Université du Québec en Outaouais
- Université Laval

Danse

- Université du Québec à Montréal

Musique

- Université Bishop's
- Université du Québec à Montréal
- Université du Québec à Rimouski
- Université du Québec en Outaouais
- Université Laval
- Université McGill

Baccalauréat en enseignement des langues secondes

Anglais, langue seconde

- Université Concordia
- Université de Sherbrooke
- Université du Québec à Chicoutimi
- Université du Québec à Montréal
- Université du Québec à Trois-Rivières
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

- Université Laval
- Université McGill

Espagnol, langue tierce

- Université Bishop's
- Université du Québec à Chicoutimi
- Université du Québec à Trois-Rivières
- Université Laval

Français, langue seconde

- Université Bishop's
- Université de Montréal
- Université du Québec à Montréal
- Université Laval

Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale

- Université de Montréal
- Université de Sherbrooke
- Université du Québec à Chicoutimi
- Université du Québec à Montréal
- Université du Québec à Rimouski
- Université du Québec à Trois-Rivières
- Université du Québec en Outaouais

Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé

- Université de Montréal
- Université de Sherbrooke
- Université du Québec à Chicoutimi
- Université du Québec à Montréal
- Université du Québec à Trois-Rivières
- Université Laval
- Université McGill

Baccalauréat en enseignement professionnel

- Université de Sherbrooke
- Université du Québec à Chicoutimi
- Université du Québec à Montréal
- Université du Québec à Rimouski
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- Université Laval

Baccalauréat en enseignement secondaire

Anglais, langue d'enseignement

- Université Bishop's
- Université McGill

Éthique et culture religieuse

- Université de Montréal
- Université du Québec à Montréal
- Université du Québec à Rimouski
- Université du Québec à Trois-Rivières
- Université Laval
- Université McGill

Français, langue d'enseignement

- Université de Montréal
- Université de Sherbrooke
- Université du Québec à Chicoutimi
- Université du Québec à Montréal
- Université du Québec à Rimouski
- Université du Québec à Trois-Rivières
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- Université du Québec en Outaouais
- Université Laval

Mathématique

- Université Bishop's
- Université de Montréal
- Université de Sherbrooke
- Université du Québec à Chicoutimi
- Université du Québec à Montréal
- Université du Québec à Rimouski
- Université du Québec à Trois-Rivières
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- Université du Québec en Outaouais
- Université Laval
- Université McGill

Science et technologie

- Université Bishop's
- Université de Montréal
- Université de Sherbrooke
- Université du Québec à Chicoutimi
- Université du Québec à Montréal
- Université du Québec à Rimouski
- Université Laval
- Université McGill

Univers social

- Université Bishop's
- Université de Montréal
- Université de Sherbrooke
- Université du Québec à Chicoutimi
- Université du Québec à Montréal
- Université du Québec à Rimouski
- Université du Québec à Trois-Rivières
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- Université du Québec en Outaouais
- Université Laval
- Université McGill

Maîtrise

Maîtrise en enseignement en adaptation scolaire

- Université du Québec en Outaouais

Maîtrise en enseignement des langues secondes

Anglais, langue seconde

- Université de Sherbrooke
- Université du Québec à Trois-Rivières
- Université McGill

Espagnol, langue tierce

- Université du Québec à Trois-Rivières

Français, langue seconde

- Université McGill

Maîtrise en enseignement à la formation générale des adultes

Français, langue d'enseignement

- Université du Québec à Montréal

Français, langue seconde

- Université du Québec à Montréal

Mathématique

- Université du Québec à Montréal

Science et technologie

- Université du Québec à Montréal

Univers social

- Université du Québec à Montréal

Maîtrise en enseignement des arts

Art dramatique

- Université du Québec à Montréal

Arts plastiques

- Université du Québec à Montréal

Danse

- Université du Québec à Montréal

Musique

- Université du Québec à Montréal

Maîtrise en enseignement secondaire

Anglais, langue d'enseignement

- Université McGill

Éthique et culture religieuse

- Université du Québec à Trois-Rivières
- Université McGill

Français, langue d'enseignement

- Université de Montréal
- Université de Sherbrooke
- Université du Québec à Montréal
- Université du Québec à Trois-Rivières

- Université du Québec en Outaouais

Mathématique

- Université de Montréal
- Université de Sherbrooke
- Université du Québec à Montréal
- Université du Québec à Trois-Rivières
- Université du Québec en Outaouais
- Université McGill

Science et technologie

- Université de Montréal
- Université de Sherbrooke
- Université du Québec à Montréal
- Université du Québec à Trois-Rivières
- Université McGill

Univers social

- Université de Montréal
- Université de Sherbrooke
- Université du Québec à Montréal
- Université du Québec à Trois-Rivières
- Université McGill

Le calendrier des visites de renouvellement d'agrément des programmes de formation à l'enseignement dans les universités québécoises

2017-2021

Université	Date
Université de Montréal	14-15-16 février 2017
Université Concordia	26-27-28 septembre 2017
Université du Québec à Rimouski	24-25-26 octobre 2017
Université du Québec en Outaouais	13-14-15 novembre 2018
Université du Québec à Montréal (1)	19-20-21 février 2019
Université Bishop's	19-20-21 mars 2019
Université du Québec à Montréal (2)	25-26-27 septembre 2019
Université McGill	19-20-21 novembre 2019
Université du Québec à Trois-Rivières	11-12-13 février 2020
Université du Québec à Chicoutimi	12-13-14 mai 2020
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	octobre 2020
Université Laval	février 2021
Université de Sherbrooke	avril 2021